



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 décembre 2022

Délibération n° 07

Date de convocation
02.12.2022

Date d'affichage
07.12.2022

Nombre de
Conseillers

en exercice : 35

présents : 25

votants : 34

**Objet : Désaffectation des logements affectés aux gardiens des maisons de
quartiers du Soleil et des Quincarnelles**

L'an deux mil vingt-deux, le douze décembre, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur le Maire, Guy GEOFFROY.

Présents

M. G. GEOFFROY – Mme MM. SALLES – M. C. DELPUECH – Mme J. BREDAS – Mme M. GOTIN – M. JM. GUILBOT – M. D. VIGNEULLE – Mme LM. LODE-DEMAS – M. F. BOURDEAU – Mme M. GEORGET – Mme F. SAVY – Mme C. LAFONT – M. C. LUTTMANN – M. C. GHIS – Mme C. KOZAK – M. B. ZAOUI – M. E. ALAMAMY – M. Y. LERAY – Mme H. KIRCALI – Mme KD. ILLMANN – M. G. PRILLEUX – Mme L. MASSE – M. S. ROUILLIER – Mme A. ADJELI – M. D. ROUSSAUX.

Absents représentés

M. J. SAMINGO par M. B. ZAOUI – Mme LA. MOLLARD-CADIX par M. G. GEOFFROY – Mme M. LAFFORGUE par M. F. BOURDEAU – M. G. ALAPETITE par Mme F. SAVY – Mme AM. BOURDELEAU LE ROLLAND par Mme M. GEORGET – M. C. YOUNBI NGAMO par M. C. GHIS – M. J. RANQUE par M. C. DELPUECH – Mme C. VIVIANANT par M. E. ALAMAMY – M. P. PELLOUX par M. D. ROUSSAUX.

Absente

Mme A. MEJIAS

Madame Marie-Martine SALLES a été élue secrétaire de séance.

VU le code général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2121-29,

VU le code général de la propriété des personnes publiques,

VU le décret n° 2012-752 du 9 mai 2012, réformant le régime de concessions de logements dans les administrations de l'Etat,

VU la délibération n°5 du 22 novembre 2021 fixant la liste des emplois ouvrant droit à l'attribution d'un logement de fonction,

VU l'avis de la commission municipale Administration Générale, Finances et Ressources Humaines.

CONSIDERANT les missions qui étaient jusque là dévolues aux gardiens des maisons de quartier,

CONSIDERANT que les tâches des gardiens des maisons de quartiers ne justifient plus l'attribution d'un logement par concession d'occupation précaire avec astreinte sur site suite à une nouvelle organisation de service,

CONSIDERANT la nécessité de désaffecter les logements concédés à ces gardiens,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

Envoyé en préfecture le 16/12/2022

Reçu en préfecture le 16/12/2022

Publié le 16/12/2022

ID : 077-217701226-20221212-DEL_12DEC22__7-DE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de désaffecter les logements de type T4 situé 10 rue de la Grange aux cresneaux et 10 avenue Jean Jaurès comme logement destiné aux gardiens des maisons de quartiers,

DIT que ces logements sont intégrés au parc des logements communaux qui ne sont pas affectés par nécessité absolue de service ou en contrepartie d'astreinte,

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toute pièce relative à cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé au registre. Pour copie conforme.

Combs-la-Ville, le 12 décembre 2022

Le Maire
Guy GEOFFROY



La secrétaire de séance
Marie-Martine SALLES

Pour : 34
Contre : -
Abstentions : -